

Réf: Dossier N° 013456

Avis de constitution

SOCIETE « UHURU PETROLEUM SERVICES »

Abidjan, Cocody, COCODY ANGRE, Lot 5030, Ilot 30

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 03/06/2021 reçus par Me TANDIA OUMAR NOTAIRE , MANDATAIRE, enregistrés au CEPICI, le 16/06/2021, il a été constitué une SAS P aux SOCIETE « UHURU PETROLEUM SERVICES »

La société a pour objet directement ou indirectement, tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger :

- ? Contrôler, superviser le contrôle de la conformité à la réglementation et aux procédures internes à l'entreprise des installations et équipements liés à l'activité pétrolière pour des travaux neufs et/ou d'entretien ;
- ? Elaborer des propositions d'adaptation de ces installations et équipements
- ? Définition, préparation, réalisation, suivi et mise à jour du planning des opérations réglementaires
- ? Elaboration de rapports de constats d'anomalies ou de non-conformité et propositions d'améliorations
- ? Inspection et contrôle des installations ou des équipements dans le cadre des prescriptions et normes réglementaires
- ? Inspection cargaison pétrolière et super intendance
- ? Suivi des relations avec les organismes externes de l'inspection
- ? Établissement avec les services d'exploitation et de maintenance les plans d'inspection et recommandations ;
- ? Définition des investigations et des contrôles à mettre en œuvre et des procédures d'inspection
- ? Réalisation des inspections des équipements
- ? Veille documentaire
- ? Contrôle des interventions externes sur les plateformes
- ? Pétrolières
- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- L'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux
- ÷ La prise en location gérance de tous fonds de commerce
- La société pourra acquérir des participations dans des sociétés nationales ou étrangères ayant le même objet social ou objet différent du sien que ce soit par voie d'achat, souscription, Négociation de titre, fusion, scission, Alliance ou autrement.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à un des objets ci-dessus définis ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers.

10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Abidjan, Cocody, COCODY ANGRE, Lot 5030, Ilot 30

M N'GUESSAN KONAN NICOLAS (PRÉSIDENT)

M KONAN KOUAKOU VENANCE (DG)

n°CI-ABJ-03-2021-B16-00119 du 26/11/2021 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°36665/GTCA/RC/2021 du 26/11/2021

